

PROCES-VERBAL SYNTHETIQUE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMBO-les-BAINS DU 1^{er} MARS 2021

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatcegy M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Absents ou excusés : M. Didier Irastorza, adjoint, M. Peio Etcheleku, Mme Carmen Gonzalez, Mme Nathalie Aïçaguerre, conseillers municipaux.

Procuration : M. Didier Irastorza à Mme Eliane Aizpuru, M. Peio Etcheleku à M. Vincent Goytino, Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard, Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries, Mme Nathalie Aïçaguerre à Mme Argitxu Hiriart-Urruty.

– Désignation du secrétaire de séance.

A l'**unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est élu secrétaire de séance.

M. le Maire propose de désigner Mme Eliane Aizpuru, présidente de séance pour les points relatifs à l'examen des comptes administratifs 2020.

Adopté à l'unanimité.

– Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

A la demande du groupe d'opposition, l'adoption du procès-verbal de la dernière séance est reportée à la prochaine réunion du Conseil municipal afin de prendre en compte les observations réceptionnées d'ici là.

08– Vote des comptes de gestion 2020 du budget principal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Aizpuru rappelle que le Conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de gestion de l'année 2020 qui ont été

communiqués par le Comptable public, préalablement au vote des comptes administratifs de la même année.

Elle précise aux conseillers que ces comptes de gestion sont en tous points conformes aux écritures qui sont retracées dans les comptes administratifs et qui seront soumis postérieurement à leur appréciation.

M. le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

09 – Vote des comptes de gestion 2020 du budget annexe des caveaux columbariums.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Aizpuru rappelle que le Conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de gestion de l'année 2020 qui ont été communiqués par le Comptable public, préalablement au vote des comptes administratifs de la même année.

Elle précise aux conseillers que ces comptes de gestion sont en tous points conformes aux écritures qui sont retracées dans les comptes administratifs et qui seront soumis postérieurement à leur appréciation.

M. le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

10 – Vote des comptes administratifs 2020 du budget principal.

Mme Aizpuru remercie le service Finance pour le travail de préparation et précise que le projet d'arrêté des comptes administratifs a été présenté en commission des finances réunie le 17 février 2021 et détaille les sections de fonctionnement et d'investissement.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de 9 080 802,88 €, alors que les dépenses de cette même section atteignent la somme de 8 514 519,03 €, d'où un excédent global de la section de 566 283,85 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de 3 310 168,21€, alors que les dépenses de cette même section atteignent la somme de 2 485 601,82 €, d'où un excédent global de la section de 824 566,39 €.

Le résultat global ressort en un excédent de 1 390 850,24 €.

Mme Aizpuru donne lecture de l'ensemble des comptes de la section de fonctionnement, tant en recettes qu'en dépenses dont les chapitres se décomposent de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement	9 080 802,88 €
Solde d'exécution de fonctionnement reporté	1 203 746,46 €
Atténuation de charges.....	6 562,67 €
Produits des services	567 065,80 €
Impôts et taxes.....	3 748 457,11 €
Dotations, subventions et participations	1 655 935,80 €
Autres produits de gestion courante.....	314 587,54 €
Produits financiers.....	42,63 €
Produits exceptionnels	1 492 800,52 €
Opérations d'ordre entre section	91 604,35 €

Concernant la prise en charge par l'Etat, notamment de droits d'enregistrement et de la taxe de séjour, M. Duthilleul demande s'il est possible de connaître le montant global que la Commune est susceptible de recevoir.

Mme Aizpuru lui répond que la compensation espérée se situe entre 200 et 300 000 € correspondant à une baisse des recettes d'Arnaga et de la taxe de séjour.

M. le Maire précise que l'ancien Sous-Préfet avait assuré que notre commune bénéficierait d'une compensation de la taxe de séjour ainsi que des revenus domaniaux, sans démarche particulière de sa part. Ce qui représenterait effectivement une somme d'environ 300 000 €. M. le Maire questionnera le nouveau Sous-Préfet sur ce sujet.

Mme Aizpuru détaille les dépenses de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement	8 514 519,03 €
Charges à caractère général.....	1 737 553,03 €
Charges de personnel et frais assimilés.....	2 616 169,19 €
Atténuation de produits.....	20 290,23 €
Autres de gestion courante.....	701 419,08 €
Charges financières	20 442,53 €
Charges exceptionnelles.....	1 603 844,43 €
Opérations d'ordre entre section	1 814 800,54 €

M. Duthilleul demande à avoir le détail de l'article 6718 (autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion) ou éventuellement celui de l'article 678 (autres charges exceptionnelles) afin de connaître le montant relatif aux abandons de créances à caractère social. Cette demande, déjà formulée lors du Conseil municipal de décembre 2020 est restée sans réponse.

M. le Maire lui répond que la directrice de l'ALSH lui a effectivement transmis ces éléments et il va les lui communiquer.

Mme Aizpuru donne ensuite lecture de l'ensemble des comptes de la section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses dont les chapitres se décomposent de la manière suivante :

Recettes d'investissement	3 310 168,21 €
Dotations Fonds divers Réserves	1 440 012,67 €
Subventions d'investissement	53 906,00 €
Emprunts et dettes assimilées.....	585,00 €
Opérations d'ordre entre section	1 814 800,54 €
Opérations patrimoniales	864,00 €

Dépenses d'investissement.....	2 485 601,82 €
Solde d'exécution d'investissement reporté.....	988 680,03 €
Dotations Fonds divers Réserves	40 000,00 €
Remboursement d'emprunts	323 205,86 €
Immobilisations incorporelles.....	21 842,28 €
Subventions d'équipement versées	42 089,89 €
Immobilisations corporelles.....	206 893,86 €
Immobilisations en cours	770 421,55 €
Opérations d'ordre entre section	91 604,35 €
Opérations patrimoniales	864,00 €

M. Duthilleul revient sur la mise en sécurité du site d'Arnaga, l'élément déclencheur ayant été la venue des épouses des chefs d'Etat lors de la tenue du G7 en août 2019. C'est en effet à cette occasion que le SDIS a émis un avis défavorable et il s'étonne que l'on découvre cela maintenant. Il demande à M. le Maire s'il confirme son engagement à réaliser les travaux de mise en sécurité avant l'été.

M. le Maire lui répond qu'il pense que ce problème de sécurité est plus ancien même si, effectivement la prise de connaissance de l'étendue du problème a été soulevée lors du contrôle de la commission de sécurité qui s'est tenue en amont du repas prévu pour les épouses des chefs d'Etat à l'occasion du G7.

Ce jour-là, M. le Maire s'est bien rendu compte de l'importance du sujet, pas seulement par rapport à ces personnes-là mais également par rapport aux visiteurs, au personnel ainsi qu'aux gens qui habitent sur site. Sa responsabilité est tellement forte qu'il a d'ores et déjà invité ces derniers à trouver un autre lieu de résidence. M. le Maire a exigé, et les services le savent, que l'essentiel des travaux de sécurité soient réalisés pour le mois de juin 2021 avant l'ouverture du site. Il précise en outre que le dossier de sécurité est prêt à 95 %

Aucune autre question n'étant posée sur le compte administratif du budget principal de l'année 2020 et conformément à la loi, M. le Maire se retire, et la présidente de séance, Mme Aizpuru fait procéder au vote.

➤ **Budget principal :**

	Recettes	Dépenses	Total
Fonctionnement	9 080 802,88 €	8 514 519,03 €	566 283,85 €
Investissement	3 310 168,21 €	2 485 601,82 €	824 566,39 €
Total	12 390 971,09 €	11 000 120,85 €	1 390 850,24 €

M. Duhtilleul souhaite intervenir avant le vote. Il constate qu'une nouvelle fois, ressort un résultat positif de la section de fonctionnement. Pour la première fois cette année, une partie du résultat positif de fonctionnement, soit 200 000 € sera affectée en recettes de fonctionnement du budget primitif 2021 et il s'en félicite. Les dépenses peuvent effectivement être contenues mais c'est la même chose au niveau des recettes. C'est la raison pour laquelle le groupe Nahi Dugun Herria se pose la question de la sincérité des budgets. Il y a toujours un décalage budgétaire très important autant en recettes qu'en dépenses. Pourquoi faire des budgets aussi contraints ? Il n'y voit qu'une explication : peu de possibilités de faire quoi que ce soit, juste le strict minimum. Le fait d'avoir des budgets contraints, on le paye en termes de services, en subvention, en aides que l'on pourrait apporter aux personnes le plus en difficulté. Il se pose les questions suivantes :

- 1 – la sincérité du budget,
- 2 – la contrainte,
- 3 – le manque d’ambition dans les services apportés à la population de Cambo.

Certes l’année 2020 a été une année difficile pour autant il tient à souligner certains faits :

- Sur le site d’Arnaga, les services n’ont pas été à la hauteur à cause de recrutements tardifs et pas en adéquation avec la qualité de service imaginée,
- Fermeture au public de l’accueil de la Mairie le samedi matin,
- Rabet très important sur les subventions versées aux associations

M. Duthilleul fait ces remarques afin que le groupe majoritaire réfléchisse et infléchisse sa politique pour les cinq années restantes.

Mme Aizpuru lui répond qu’elle va tenter d’apporter des réponses à ses questions mais c’est plus un cours de politique générale qu’il fait plutôt que des remarques sur le compte administratif en tant que tel. Elle rappelle l’objectif de la section de fonctionnement, à savoir dégager suffisamment de ressources pour pouvoir abonder la section d’investissement. Celle-ci va permettre d’améliorer les conditions de vie des Camboars via des dépenses de voirie, de bâtiments etc. Traditionnellement, les investissements bénéficiaient de subventions significatives, ce qui n’est pas tout à fait le cas aujourd’hui d’où l’intérêt de dégager des marges sur la section de fonctionnement. La préparation du budget 2020 a été certes difficile, mais il a été élaboré avec toute la sincérité qu’il faut apporter à la rédaction d’un budget avec des inconnues liées tout particulièrement à la situation sanitaire. La collectivité a été obligée de contenir les dépenses qui n’avaient pas de réalité notamment au niveau des subventions aux associations. Concernant les emplois saisonniers d’Arnaga, il y a eu des insuffisances mais il fallait pouvoir être réactif, or il n’est pas toujours évident de trouver des ressources de qualité au bon moment. Mme Aizpuru tient à souligner que le nombre de visiteurs a été bien supérieur au prévisionnel.

Le groupe majoritaire ne fait pas d’économies sur le budget pour le plaisir d’en faire mais fait de la gestion de ressources et c’est là son devoir et sa responsabilité.

M. Duthilleul voudrait ajouter une chose : Mme Aizpuru dit que les excédents de fonctionnement sont faits pour alimenter le budget d’investissement. Oui et non, il existe d’autres manières de financer les investissements : les emprunts. Mais le groupe majoritaire refuse quasiment tout recours à l’endettement. C’est une solution pour équilibrer les comptes et apporter plus de services aux administrés. Effectivement le groupe majoritaire doit gérer, mais est-ce qu’on gère une Commune comme on gère une simple entreprise ? Une collectivité doit rendre des services à la population

Mme Aizpuru invite l’assemblée à voter le compte administratif du budget principal.

Mme Beyrie informe l’assemblée que le groupe Nahi Dugun Herria votera contre ce compte administratif car il traduit des choix politiques, et notamment des ventes de terrain dont il ne partage pas le choix, car ce sont bien des choix dont il s’agit et non pas une fatalité.

Adopté à la majorité.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen.

Mme Othatcegy quitte la salle.

M. le Maire entre dans la salle et regrette de n’avoir pu participer au débat qu’il a entendu à travers la porte demeurée ouverte. L’observation selon lui surprenante quant à l’absence de recours à l’emprunt sera débattue lors du vote du budget primitif. Il remercie sincèrement les membres de

l'assemblée pour ce vote et précise qu'il existe des structures de contrôle qui pourraient aisément être saisies par le groupe d'opposition pour analyser la sincérité des comptes proposés.

11 – Vote des comptes administratifs 2020 du budget annexe des caveaux columbariums.

Mme Aizpuru présente l'unique section à savoir celle de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de 15 231,56 €, alors que les dépenses atteignent 7 780,00 €, d'où un excédent de 7 451,56 €.

Aucune question n'étant posée sur le compte administratif de l'année 2020 et conformément à la loi, M. le Maire se retire, et la présidente de séance, Mme Aizpuru fait procéder au vote, du compte administratif 2020 du budget annexe des caveaux columbariums.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire entre dans la salle.

12 – Affectation résultats 2020.

➤ Budget principal :

Mme Aizpuru propose d'affecter le résultat positif 2020 de fonctionnement du budget principal d'un montant de 566 283,85 € en recettes d'investissement pour un montant de 366 283,85 € (article 1068) et en recettes de fonctionnement pour le solde soit un montant de 200 000 € du budget primitif 2021 correspondant.

M. le Maire demande s'il y a des oppositions sur cette affectation.

M. Duthilleul fait remarquer que pour la première fois depuis pas mal d'années, une partie mais seulement une partie de l'excédent de fonctionnement sera laissée en fonctionnement or pour le groupe Nahi Dugun Herria, le fonctionnement reste essentiel, c'est la raison pour laquelle ils voteront contre cette répartition de l'excédent de fonctionnement entre section de fonctionnement et section d'investissement.

M. le Maire fait remarquer que cette appréciation est pour le moins très surprenante. Si M. Duthilleul observe la construction des comptes administratifs et des budgets primitifs, il constatera que c'est dans le fonctionnement que se trouve « l'activité », le levier unique dont dispose la collectivité étant le produit des contributions. Si un excédent important est dégagé sur cette section de fonctionnement, il n'est pas nécessaire d'aller chercher des emprunts pour financer les investissements toutefois cette année, M. le Maire écoutera bien volontiers le « conseil » de l'opposition de recourir à l'emprunt.

M. le Maire soumet au vote.

Adopté à la majorité.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Bèyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen.

➤ **Budget annexe des caveaux columbariums :**

Mme Aïzpuru propose d'affecter le résultat positif 2020 de fonctionnement du budget annexe des caveaux-columbariums d'un montant de 7 451,56 € en recettes de fonctionnement du budget primitif 2021 correspondant.

M. le Maire soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

13 – Bilan de la politique foncière 2020.

M. le Maire rappelle que chaque année conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est invité à délibérer sur le bilan de la politique foncière de l'année écoulée.

1. Budget général
 - a) Acquisitions : pas d'acquisition foncière en 2020.
 - b) Ventes : cession des parcelles AH numéro 61 à 68, lieudit 12 chemin Oyhamburua, pour un montant total de 1 470 000 €.
2. Budget annexe caveaux-columbariums
 - a) Aucune acquisition de caveaux ou de cavurnes en 2020. Seules des reprises de concessions ont été effectuées pour un montant HT de 7 780 €.
 - b) Vente pour un montant de 6 143,32 € HT de caveaux de diverses capacités.

Mme Hiriart-Urruty demande la date d'acquisition du terrain Tillac.

M. le Maire lui répond que cette acquisition a été finalisée en 2019.

Mme Hiriart-Urruty informe que son groupe votera contre ce bilan de la politique foncière puisque toute l'assemblée sait que Nahi Dugun Herria était farouchement opposé à la vente du terrain communal d'Oussimendia. Elle tient à rappeler que ce terrain acheté 250 000 € a été revendu à 1 500 000 € mais malgré cela, la Commune a fait un joli cadeau à M. Durruty car actuellement à Cambo, les terrains se vendent à bien plus de 1 000 € le m².

M. le Maire lui répond qu'il est difficile de lui reprocher d'une part d'avoir réalisé une plus-value significative par rapport au coût d'acquisition du terrain d'Oussimendia et dans l'instant qui suit de soulever le cadeau qu'il aurait fait à la société In'sitom/Durruty dans la cession dudit terrain.

M. le Maire fait passer au vote.

Le bilan de la politique foncière 2020 du budget général est adopté à la majorité.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen.

Le bilan de la politique foncière 2020 du budget annexe des caveaux columbariums est adopté à l'unanimité.

14 – Attribution fonds de concours pour les courts de tennis couverts.

M. le Maire rappelle que dans le cadre du projet de construction de deux courts de tennis couverts, dont le coût global prévisionnel s'élève à la somme de 1 151 910 € HT, honoraires de maîtrise d'œuvre et frais annexe inclus, la Commune a sollicité auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, l'attribution d'un fonds de concours. Par délibération en date du 28 septembre 2019, le Conseil communautaire a adopté le règlement d'attribution des fonds de concours de la CAPB à ses communes membres et par délibération en date du 19 décembre 2020, il a attribué à la commune de Cambo un fonds de concours d'une enveloppe globale de 248 826 €.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ce fonds de concours et de l'autoriser à signer la convention financière correspondante avec la CAPB.

M. le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

15 – Attribution bourses communales d'enseignement supérieur au titre de l'année 2020-2021.

Mme Aristizabal rappelle que la commission « Ecole – Enfance – Jeunesse » s'est réunie le 16 février 2021 pour étudier les 34 demandes de bourses communales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2020-2021.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de 34 bourses communales pour un montant total de 14 276 € pour l'année universitaire 2020-2021. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021.

M. le Maire souligne que l'enveloppe budgétisée ces dernières années au budget primitif était de l'ordre de 9 000 €. Il observe qu'aujourd'hui celle-ci est d'environ 14 000 € et se réjouit de pouvoir apporter une aide aux jeunes qui poursuivent leurs études.

Mme Hiriart-Urruty ajoute que cette augmentation est très certainement liée au fait d'avoir relayé sur les panneaux d'affichage l'information relative à l'octroi des bourses communales. En effet beaucoup d'étudiants ignoraient l'existence de cette bourse.

M. Alaman demande s'il est possible de connaître le pourcentage de demandes de bourses par rapport au nombre d'étudiants Camboars.

Mme Aristizabal ajoute que l'un des critères pour percevoir une bourse communale est que l'étudiant soit bénéficiaire d'une bourse d'Etat.

M. le Maire répond que si la Commune parvient à disposer de cette information, elle le lui sera communiquée.

M. le Maire soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

16 – Avance subvention à l'Office de Tourisme.

M. le Maire rappelle que par délibération du 5 décembre 2020, le Conseil l'a autorisé à signer une convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme pour la période de 2021 à 2023 qui prévoit l'attribution annuelle d'un crédit de fonctionnement d'un montant de 200 000 €.

Par lettre en date du 9 février 2021, le Président de l'Office de Tourisme a sollicité le versement d'un acompte de 50 % de la subvention de fonctionnement soit la somme de 100 000 €.

M. le Maire propose de limiter cette avance à 25 % du budget de 2021 soit une avance de 50 000 €.

Mme Hiriart-Urruty demande quel est le montant de la subvention versée habituellement.

M. le Maire lui répond que la convention d'objectifs antérieure prévoyait des crédits de fonctionnement différents par année et du fait de la situation sanitaire le montant versé en 2020 a été réduit comme pour toutes les associations (167 000 € au lieu de 190 000 €).

En effet la collectivité a veillé à ce que les dépenses correspondantes soient nécessaires à couvrir un besoin réel de fonctionnement. Il s'agit-là de recettes de fonctionnement et aussi bien pour l'office que pour l'ensemble des associations, la Commune a souhaité faire face aux charges incompressibles de fonctionnement. M. le Maire précise que la même idée présidera cette année lors de l'établissement du budget de subventions puisqu'à ce jour, il n'y a pas du tout de visibilité pour l'année en cours.

Mme Hiriart-Urruty demande si la taxe de séjour perçue par la Commune a beaucoup diminué.

M. le Maire a déjà répondu sur ce sujet lors d'une question posée sur le vote du compte administratif. La baisse de la taxe de séjour s'élève à 85 000 € et théoriquement le Sous-Préfet lui avait promis que la perte de taxe de séjour serait compensée mais M. le Maire émet certains doutes sur le produit espéré.

M. le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

17 – Vente de bois.

M. le Maire indique que la commune de Cambo-les-Bains va procéder à une vente de bois de chauffage brut à débiter sur le site d'Arnaga. Il convient donc de réviser les prix de vente fixés par délibération du 26 mars 2018.

Il propose au Conseil municipal de fixer les prix de vente suivants :

- Bois abattu : 24 € / m³
- Bois sur pied : 20 € / m³
- Acacia sur pied : 26 € / m³

Mme Hiriart-Urruty demande si le tronçonnage de ces bois n'est pas dangereux sur le site d'Arnaga.

M. le Maire est tout à fait d'accord avec elle et précise qu'à compter de l'année prochaine, ce bois ne sera plus traité sur ce site-là.

Mme Hiriart-Urruty pense qu'il serait judicieux de maintenir le prix de vente à celui de 2018 pour inciter les gens à utiliser des produits non fossiles pour se chauffer.

M. le Maire lui répond qu'acheter du bois à 24 € le m³ est déjà selon lui une opération suffisamment intéressante. Il souhaite simplement que tous les Camboars qui l'achèteront, en feront un usage personnel.

Mme Hiriart-Urruty demande si une publicité sera faite sur la vente de ce bois.

M. le Maire lui répond par l'affirmative.

M. Bacardatz demande s'il existe un indicateur du prix de vente du bois.

M. le Maire lui répond qu'il l'ignore.

M. le Maire fait passer au vote.

Personnellement, Mme Hiriart-Urruty, sans avoir concerté les membres de son équipe votera contre pour les raisons qu'elle a invoquées précédemment à savoir inciter les gens à utiliser des énergies vertes.

Adopté à la majorité.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen.

18 – Convention avec le Département des Pyrénées-Atlantiques et le collège Errobi.

Mme Aristizabal rappelle qu'il est proposé une convention tripartite avec le Département 64 et le collège Errobi pour que les enfants fréquentant le Centre de Loisirs puissent continuer à bénéficier du service de restauration le mercredi midi.

M. le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

19 – ALSH : mise à disposition des locaux par l’OGEC.

a) Collège St Michel.

Mme Aristizabal rappelle que dans le cadre des activités extrascolaires durant les vacances scolaires, l’Accueil de Loisirs Sans Hébergement souhaite proposer des animations sportives en plein air. Cependant, la commune de Cambo-les-Bains ne dispose pas, à proximité du centre de loisirs, de structure semi-ouverte telle que des préaux ou mur à gauche en cas de repli lié aux conditions météorologiques. C’est la raison pour laquelle le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer une convention tripartite avec l’OGEC et le Collège St Michel Garicoïts pour la mise à disposition des locaux de cet établissement scolaire à l’ALSH pendant les périodes extrascolaires 2021 (petites et grandes vacances) s’étalant du 8 février au 29 octobre 2021.

M. le Maire fait passer au vote.

Adopté à l’unanimité.

b) Ecole privée Ste Marie.

Mme Aristizabal indique que la Commune réalisera cet été, des travaux de mise aux normes d’accessibilité et de réhabilitation à l’école maternelle publique Chantecler qui accueille chaque été la section des plus petits fréquentant le Centre de Loisirs. C’est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil municipal d’autoriser le Maire à signer une convention tripartite avec l’OGEC et l’école privée Ste Marie pour la mise à disposition des locaux de cet établissement scolaire à l’ALSH pendant les grandes vacances scolaires d’été soit du 8 juillet au 14 août 2021.

M. le Maire soumet au vote.

Adopté à l’unanimité.

20 – Mobilités : Plan de Déplacement Urbain (PDU) 2020-2030.

M. Goytino rappelle que par délibération du 15 décembre 2017, le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA), en tant qu’organisatrice de la mobilité durable, s’est engagé dans l’élaboration d’un Plan de Déplacement Urbain (PDU). Ce plan est un document de planification de la politique de déplacements dont l’établissement est rendu obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Le projet de PDU a été arrêté par le comité syndical du SMBPA en date du 6 février 2020 et les 158 communes membres de la Communauté d’Agglomération Pays Basque doivent à présent émettre un avis sur ce PDU. Il présente différents slides concernant le projet du PDU.

Ce PDU détermine les principes régissant l’organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l’autorité organisatrice de la mobilité. Il propose une stratégie globale de maîtrise du trafic automobile en faveur du développement des transports en commun et de l’usage de la marche et du vélo, dans un objectif de réduction des nuisances environnementales, d’amélioration de la santé et de la sécurité, tout en renforçant la cohésion sociale et urbaine. Il a pour ambition de définir à un horizon de dix ans, une organisation des services et des infrastructures de mobilité des personnes et des marchandises et en programmer également la mise en œuvre et le financement.

Le dossier de PDU se structure en trois parties, qui retracent les grandes étapes de la démarche, complétées par un document d'évaluation environnementale et des annexes (comportant un volet « accessibilité » et une synthèse de la concertation) :

- Partie 1 : le contexte,
- Partie 2 : les différents diagnostics,
- Partie 3 : le projet proposé.

Concernant le financement du projet, le montant estimatif moyen de mise en œuvre des actions du PDU est d'environ 100 millions d'euros par an. Les recettes annuelles actuelles du SMPBA (versement transport, contributions des membres – CAPB - et des usagers liés aux services de mobilité) s'élèvent à près de 45 millions d'euros. Parallèlement, le SMPBA poursuivra les montages partenariaux et la recherche de co-financeurs des projets et des actions du PDU.

M. le Maire remercie M. Goytino pour son exposé. Ce PDU est une déclinaison d'une politique volontariste louable mais qui reste, selon lui, au niveau de grands principes. Au regard des éléments financiers et notamment de recherche de partenariats il lui paraît difficile d'atteindre un tel objectif dans le contexte actuel. Le SMPBA compte de nombreuses réalisations durant les trois premières années de la mandature de la CAPB mais actuellement au niveau financier c'est sensiblement plus compliqué et M. le Maire se demande si le SMPBA a les moyens de l'objectif qui est décliné par ce plan. De plus il faudra un accompagnement avec des gens compétents pour vérifier l'effectivité des réalisations. Sur ce sujet, M. le Maire veut être pragmatique, et préfère se cantonner aux projets de Cambo avec une effectivité que l'on peut suivre plus facilement que des grands principes aussi ambitieux soient-ils. Il serait favorable pour voter ce plan assorti des remarques suivantes :

1. Ce PDU affirme certes une volonté politique louable mais ne caractérise pas forcément le territoire et encore moins notre Commune,
2. Le financement prévisible est non détaillé et ne semble pas assuré,
3. Le suivi opérationnel de ce plan n'est pas décliné.

Concernant les déplacements, M. Duthilleul constate que ce plan est plein de bonnes intentions mais tout repose aussi sur la volonté de chaque Commune. En effet, en ce qui concerne les déplacements courts à vélo, il est possible d'en faire beaucoup mais structurellement il faut pouvoir le faire. Aujourd'hui il est difficile de se déplacer à vélo à Cambo ou sur les communes voisines. Il faut avoir un courage politique de faire des plans de circulation qui soient totalement différents dans certaines villes. M. Duthilleul souhaite connaître la position du groupe majoritaire par rapport à cette volonté de développer ces déplacements à l'intérieur de Cambo car pour l'instant il n'y a rien de fait pour les déplacements à vélo et piétonniers.

M. Goytino lui répond qu'il est convaincu que les élus doivent se saisir de ce PDU et y fassent systématiquement référence. Il faut être demandeur de ce qui nous paraît censé dans ce PDU auprès de toutes les instances que l'on pourra rencontrer, sans quoi rien ne se fera. Concernant la demande relative au vélo, un groupe a été constitué pour réfléchir sur un plan vélo et le SMPBA a énormément de demandes émanant des Communes sur ce sujet. Le Département 64 a également lancé un appel à projet pour aider les collectivités dans cet accompagnement de mise en place de circulation à vélo. Le financement peut se faire à l'échelle d'un groupement de Communes ou d'une Communauté de Communes et ce sera le cas pour Errobi puisqu'actuellement un appel à projet a été déposé auprès du Département pour nous accompagner sur cette étude. Quant au mode de cheminement mis en place (pistes, zones dédiées ou autres), cela dépendra des incidences financières.

M. le Maire confirme que la commune de Cambo s'est inscrite de manière dynamique dans le cadre de ce plan vélo route. Actuellement il y a peu de financements disponibles au SMPBA mais ce dernier peut accompagner la collectivité dans le cadre d'ingénierie pour étudier ce sujet.

Mme Hiriart-Urruty tient juste à rappeler, et ce point a été soulevé lors d'une réunion du SMPBA, que tous ces modes de transport souffrent aussi d'un manque de communication. Elle rappelle qu'il existe un service qui forme les agents d'accueil des Communes pour informer les administrés sur les moyens de transport mis à disposition (train, location de vélo au pôle Errobi, navette proxibus) et il serait intéressant que Cambo s'inscrive dans cette démarche. Elle indique également qu'un comité de pilotage a été monté pour mettre en place le transport à la demande sur tout le territoire d'Errobi.

M. Goytino indique que le prochain bulletin municipal fera état de tous les modes de transport existant à Cambo.

M. Alaman constate qu'au travers les études du PLH, du PDU, il y a des bureaux d'études, des instances communautaires qui donnent beaucoup de directives et se demande où est la place des élus des petites Communes. Il est d'accord avec les propos de M. Goytino, à savoir qu'il ne faut pas regarder le train passer mais être à la tête de la locomotive si l'on veut pouvoir faire des choses pour sa Commune. Au niveau du plan de la politique locale, il y a un enjeu important sur ce mandat et qu'est ce qu'il sera jugé dans cinq ans :

1 – au niveau du PLH : comment allez-vous loger les Camboars ?

2 – au niveau du PDU : que feront les élus pour que les Camboars se déplacent mieux à l'échelle de la Commune ? Quelle part prendra Cambo dans le trafic intercommunal ?

M. Carré ne veut pas dénigrer tout le travail réalisé sur ces études de déplacement, mais il souligne que lorsqu'on parle de budget, il convient de faire très attention à l'imposition sur les entreprises et veiller à ne pas augmenter les taxes afin de préserver les emplois. Concernant les pistes cyclables, il constate qu'elles sont très dangereuses. En effet les routes sont nettoyées pour les voitures mais pas pour les vélos et l'un ne va pas sans l'autre. Si on fait des pistes cyclables, il faudra veiller à ce que les cyclistes soient en totale sécurité.

Mme Hiriart-Urruty rappelle que la navette proxibus qui est en phase d'essai pendant deux ans a coûté 700 000 € et si les usagers ne la prennent pas, elle va disparaître. Elle précise que le fait de prendre les transports en commun permet de faire beaucoup d'économies. Un aller-retour Cambo/Bayonne en voiture coûte environ 14 €, actuellement avec la carte de bus ce déplacement revient à 2 € et en plus on contribue à la préservation de la planète. Pour des déplacements en train, des réductions sont appliquées si l'on se déplace en groupe d'où l'importance à donner à l'information. Depuis début janvier, il existe également une application Txik Txak Kovoit'.

Personne ne souhaitant prendre la parole, M. Goytino propose de rajouter deux commentaires à ce PDU à savoir : si le plan décliné émet des intentions et ambitions louables pour autant il manque de caractère opérationnel.

- Le montant annuel des actions à mettre en œuvre est estimé à 100 millions d'euros. Il est indiqué « que le Syndicat poursuivra les montages partenariaux et la recherche de cofinanceurs des projets et des actions du plan de déplacement ». Cela crée des incertitudes fortes sur les possibilités de financement des orientations souhaitables.
- Il sera nécessaire de doter le Syndicat des Mobilités d'outils et du personnel nécessaire au suivi et à l'animation de ce PDU. En particulier pour les petites Communes, une aide à l'ingénierie tant technique que financière sera absolument nécessaire et devra être mise en place par le Syndicat des Mobilités.

M. le Maire fait passer au vote.

L'assemblée émet à l'unanimité un « avis favorable » tenant compte des deux observations proposées par M. Goytino.

21 – Personnel : création d'emploi.

M. le Maire rappelle que pour permettre le recrutement par voie de mutation du Directeur Général des Services, il convient de créer, à compter du 2 mars 2021, un poste permanent à temps complet d'attaché territorial. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif communal (chapitre 012).

M. le Maire soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

M. Alexandre MONDIN, nouveau DGS de la collectivité, se présente aux membres du Conseil municipal et décline son parcours universitaire et professionnel.

– Communication des décisions du Maire.

Conformément aux articles L. 2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal en date du 11 juin 2020, il est fait communication :

- Des décisions relatives à la délivrance et la reprise de concessions au cimetière du 27 décembre 2020 au 13 février 2021 :
 - Achat de concessions 30 ans (pleine terre) : 3
 - Achat de concessions 30 ans (cavernes) : 2
 - Renouvellement de concessions pleine terre 15 ans : 1
 - Renouvellement de concessions 30 ans (caveaux) : 1
- Décision du 30 décembre 2020 : Attribution marché de prestation de services pour les contrats d'assurance de la Commune à la compagnie d'assurance SMACL Assurances pour une période de quatre ans – 2021 à 2024.
- Décision du 30 décembre 2020 : Fixation tarifs des loyers des appartements communaux pour l'année 2021.
- Décision du 21 janvier 2021 : Approbation plan de financement des courts de tennis couverts et nouvelle demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021.
- Décision du 27 janvier 2021 : Approbation plan de financement de la mise en accessibilité de trois bâtiments communaux et demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021.
- Décision du 27 janvier 2021 : Approbation plan de financement de la mise en accessibilité de trois bâtiments communaux et demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2021.

– Questions diverses.

- M. le Maire indique qu'il a pris connaissance ce jour des huit questions diverses du groupe Nahi Dugun Herria transmises par l'intermédiaire de Mme Aïçaguerre hier en fin de matinée. Il prépare une réponse et propose de l'adresser par courriel à toutes et tous les conseiller(e)s et si certaines réponses ne sont pas satisfaisantes, il suggère de repositionner la question si tel était le cas lors du prochain Conseil municipal. Concernant la 8^{ème} question relative à l'utilisation de l'affichage communal afin d'informer sur la journée du 8 mars et relayer le discours de la CAPB dans la volonté de rendre exemplaire sa mission et son fonctionnement dans le combat de l'égalité femmes hommes il émet un avis favorable sur ce sujet.
- Mme Hiriart-Urruty a été destinataire ce jour d'un courrier d'une association de danse pour enfants qui a essuyé un refus de la Mairie à la suite de sa demande d'utilisation de la halle Bernadette Jougleux pour pouvoir donner des cours de danse en extérieur, les enfants étant privés d'activité depuis de nombreux mois. Cette association est très déçue et ne comprends pas la position de la Mairie.

M. le Maire lui répond que la position de la Mairie est claire, unique et systématiquement la même à savoir, possibilité d'utiliser la halle Bernadette Jougleux uniquement s'il s'agit d'une animation sans contrepartie financière. Dans le cas contraire, la Commune s'oppose à l'utilisation de cette halle ou de tout autre salle à titre gratuit. Pour autant, il signale qu'une révision du règlement intérieur est actuellement étudiée.

Mme Hiriart-Urruty ajoute qu'en ces temps de Covid, à situation exceptionnelle, la Commune pourrait avoir une réponse plus nuancée et favorable. A quoi sert l'investissement de ce bâtiment s'il ne peut être utilisé ?

M. le Maire réitère sa réponse précédente.

M. le Maire lève la séance du Conseil municipal à 21 heures 50.



Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains